

AU PARLEMENT

Sifton mis en accusation

POISSANTS REQUISITOIRES DE S'R CHARLES HIBBERT ET DE M. FOSTER

Le gouvernement reste muet

Ottawa, 16.—La majeure partie de la séance a été employée à discuter une motion d'ajournement; il y a eu un long et intéressant débat où l'on a fait le procès du gouvernement pour ne pas avoir convoqué le comité des Comptes publics avant le 15ème jour de la session...

SEANCE DE L'APRES-MIDI

L'Orateur prend son siège à trois heures. Plusieurs bills privés sont présentés et subissent leur première lecture. Sir Charles Hibbert Tupper se lève et ayant appelé des ordres du jour, déclare qu'il désire attirer l'attention de la Chambre sur une question des plus importantes...

La session a commencé le 16 mars; nous voilà à 16 mai et on nous annonce que la première réunion du comité n'aura lieu que vendredi prochain. Un tel délai ne s'est jamais vu. Il est évident de la part du gouvernement d'invoquer la longueur du débat sur l'adresse...

Cette enquête est spécialement nécessaire à l'heure actuelle alors que le comité de la Chambre et le pays sont justement alarmés de l'extravagance du gouvernement actuel. (Appl. prolongé.)

Après le souper, Sir Charles Hibbert Tupper continue à parler. Il déclare qu'il a l'intention de parler un peu longuement des divers phases de la conduite du gouvernement, relativement aux poursuites intentées contre certains membres d'élections au Manitoba. (Cris des tribunes. Oh! oh!)

—On continue Sir Hibbert, s'il est quelque chose qui me porte à en agir ainsi, ce sont bien les exclamations des partisans du gouvernement. (Appl. de l'opposition.)

—Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui pratiquent la corruption, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Si le gouvernement entreprenait cette besogne de manière à partir d'élection, il n'y a pas un seul député en cette Chambre qui s'opposerait à la mesure. Tous, au contraire, seraient en faveur d'un tel changement exemplaire aux comptes, à quelque prix que ce fût.

Mais les libéraux ont tort de parler de purgation électorale, après ce qui vient de se passer dans West Huron et Brockville. Pas un seul des ministres libéraux n'a daigné s'occuper de ces scandales et demander le rétablissement des comptes. (Bruit, écoutez.) Je demande même justice expéditive, que les comptes soient conservateurs ou libéraux; mais avant d'entreprendre cette besogne, que le gouvernement dit être nécessaire, qu'il obtienne la permission du gouvernement. Que les représentants du peuple discutent la chose et placent la responsabilité d'une telle politique sur les épaules du gouvernement, mais que l'on ne recoure pas à des commissions d'enquête. Je résume, comme le gouvernement l'a fait en maintes occasions.

Sir Hibbert en vient à discuter certaines affaires du Yukon; mais l'Orateur lui fait remarquer qu'il n'a pas le droit de discuter ces sujets sur une motion de cette nature.

L'Orateur se soumet à la décision de l'Orateur, déclarant qu'il a entamé le sujet pour donner plus de force à son argumentation, à savoir: que le gouvernement s'efforce d'étouffer l'enquête dans les cas de corruption électorale au Manitoba (Appl. de l'opposition).

Il n'a pas soulevé la question, si le gouvernement, par sa majorité à la dernière session, ne l'avait forcé à promettre que l'enquête serait continuée à cette session, en assignant des témoins démentis, qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement, comme M. Howell, par exemple.

faits spécifiques et en l'absence de accusés. Les noms des accusés n'ont jamais été mentionnés par M. Howell, ni par aucun des témoins du gouvernement, à l'exception de la dernière session.

Sir Hibbert parle alors de la disparition de la lettre de Sir Oliver Mowatt, qui a été écrite dans le bureau de M. Howells. Elle a été enlevée de la table de M. Howell. — Qui l'a enlevée? Je n'ai pas de détectives à mon service et il n'y a personne du département qui dira qu'il a enlevé; mais une partie de cette lettre a été enlevée du département et remplacée. Qui a fait le coup? Je ne le sais pas; mais je ne puis en croire dans la mesure d'une motion conçue dans les termes de celle que je vais proposer tout à l'heure.

Sir Charles Hibbert. — J'aimerais à demander au ministre de l'Intérieur s'il a enlevé cette lettre ou s'il connaît la personne qui a fait le coup?

Sir Sifton. — Je n'ai pas de connaissance que cette lettre ait été volée.

Sir Hibbert. — Non; mais M. W. E. Hodgins a pourtant déclaré sous serment que cette lettre a été enlevée du département.

M. Sifton. — Je n'ai pas entendu le témoignage de M. Hodgins (Cris de: Oh! oh!)

Sir Hibbert. — Non; mais voici le témoignage écrit de M. Hodgins, et je l'ai lu.

Le député de North Wellington (M. McMillen), qui était présent au comité, sait que nous avons demandé à M. M. E. Newcombe et W. E. Hodgins de produire la lettre de Sir Oliver Mowatt; mais M. Hodgins répondit qu'il avait vu cette lettre, mais qu'il ne pouvait plus la retrouver. Dans son témoignage, M. Howell a déclaré que cette lettre, Sir Oliver Mowatt se plaignait des sommes exorbitantes char- gées par M. Sifton, relativement à l'enquête sur les pétitions, franchises électorales du Manitoba. Un individu qui était censé se charger de la poursuite et de la conduite de l'enquête, a fait un compte de \$15,000, d'après Sir Oliver Mowatt, et par ce montant, M. Sifton a payé \$10,000 prises à même le trésor public et sans l'autorisation du parlement.

M. Sifton a institué cette commission d'enquête par écrit, l'enquête préliminaire a eu lieu et les soupçons de preuves recueillies avec l'aide des détectives de l'agence Pinkerton et de l'inspecteur Freeborn, ont été envoyés ici, vers la fin de la session et M. Sifton a payé secrètement tous ces dépenses à même les fonds publics, et sans l'autorisation ni même la connaissance du Parlement.

Le public a le droit d'avoir tous les détails de ces paiements, de même que les députés qui se trouvent dans une fautive position vis-à-vis de l'électorat de ce pays (Appl. de l'opposition).

En terminant, Sir Charles Hibbert propose un ajournement du débat. Son discours a duré 5 hrs 20.

M. McMillen fait ensuite quelques remarques, au cours desquelles il est rappelé plusieurs fois à l'ordre et par la Chambre et par l'Orateur.

Après un court discours de M. Sprague, M. Howell et M. Foster prennent la parole et déclarent qu'ils ont voté en faveur de la résolution de M. Sifton.

Cependant après tout cela, il n'y a pas un seul membre du cabinet qui s'aventure à se lever pour excuser ou défendre cette politique.

C'est ce qu'on n'a jamais vu depuis l'établissement du régime parlementaire en ce pays.

Les ministres ont décliné ces accusations, mais ils ne s'en occupent pas et ils restent muets devant le comité de la Chambre. Pourquoi? Est-ce que le gouvernement se pense tellement fort en cette Chambre, qu'il n'ait pas besoin de gouverner de telles accusations?

Le gouvernement peut reculer comme il a fait le député de North Wellington, avec la promesse de faire passer la lettre de Sir Charles Hibbert au comité de la Chambre, et puis qu'il fait partie de cette Chambre, il n'a jamais vu conduire une enquête d'une façon aussi outrageante, et appuyée si peu de preuves.

Personne ne peut nier que la punition des fraudes électorales au Manitoba, nous en sommes en cette province et non à un particulier qui n'aurait pas même député et dont les dépenses des milliers de dollars, ont dû être payées d'avance et sans l'autorisation du parlement.

Personne ne peut soupçonner que les ministres du gouvernement, après avoir eu plus de droits de prendre et d'argent du trésor public pour justifier une enquête semblable, que d'exiler quelqu'un dans les déserts glacés de la Sibérie.

L'homme qui servait au premier ministre de la cuisine capturé sur l'un des plus grands scandales du siècle, connu au Manitoba, n'a pas pu trouver une parcelle de preuve quand il a été appelé à prouver ses accusations.

Cet homme s'est le ministre de l'Intérieur actuel, et le premier ministre lui-même, se sont efforcés de faire passer la contribution des fonds du Dominion. Cependant pas un des ministres ne croit de son devoir de défendre le gouvernement d'un pareil acte.

M. Foster termine son puissant réquisitoire en réitérant M. McMillen qui approuve aujourd'hui toutes les extrémités du gouvernement, après avoir si longtemps prêché l'économie.

La discussion est ensuite continuée par Sir Louis H. Davies, M. Clarke Wallace, M. Fraser, Gushbaro, et M. Borden. Halifax, puis le vote étant pris la motion est perdue.

La Chambre s'ajourne à 10 heures 30.

NOTES

d'un parti du gouvernement qui est bien ramené au vote correspondant, disant que le bill ne sera pas présenté avant vendredi, et peut-être après cette date. On dit que des changements sont continuellement opérés dans le bill et les rumeurs sur ce contradictoire s'élèvent difficile de savoir ce qui en est.

On dit que le gouvernement est décidé d'ajouter deux sièges à la ville de Toronto, en réduisant la représentation de l'Est d'Ontario. On dit que Bothwell et Cardwell seront démissionnés et que Kent aura trois sièges. Pour Québec en outre des changements dans B.-C. et dans le territoire provincial.

Quand l'Assemblée commença à travailler sur l'île hier matin, accompagné de 100 hommes, il reçut l'ordre de cesser immédiatement de la part de l'atorney général Martin, chargé de défendre les intérêts de la province. M. Martin ordonna à Ludgate de sortir de l'île immédiatement sans les provinciaux.

Ludgate refusa de s'en aller ou de se soumettre à l'arrestation. Quand les hommes de la police provinciale vinrent pour le constituer prisonnier, il se défendit en désespoir et en terrassa plusieurs, mais finalement il fut maîtrisé, renversé dans la boue et chargé de fers. Ses gardiens, par conséquent pour leur patron se préparant à l'assister quand l'atorney général Martin leur cria: "Si vous ne parlez de l'île, vous serez tués ou emprisonnés pour la vie!"

L'atorney général chargea alors le juge Anderson de lire par deux fois l'acte concernant les décrets.

Ludgate fut amené en prison. On lui offrit de le mettre en liberté sous caution, mais il ne fit ni cas de cette offre. Les ouvriers étaient menaçants et pendant un certain temps on craignait qu'une émeute éclatât.

Ludgate était entouré d'une escorte de police et plusieurs citoyens s'occupèrent de leurs honneurs. Dans l'après-midi son avocat, W. J. Bowser, parvint à convaincre la cour que la cour du comté ne pouvait légalement détenir son client prisonnier, qu'il avait été d'après l'autorité du gouvernement canadien, et de plein droit. Ludgate fut alors remis en liberté sans conditions.

Les juges des cours de comté Mellon et Anderson, décidèrent jeudi, si la question est de leur juridiction. Ludgate renvoya six hommes s'établir sur l'île pour soutenir sa prétention.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

TOUTE UNE SENSATION

Causée à Vancouver par l'affaire de Dead Man's Island

LUDGATE REMIS EN LIBERTE

Vancouver, C. A. 16.—La suite de l'arrestation de Theodore Ludgate, locataire de Deadman's Island, hier, par les autorités de la ville, présente autant d'intérêt que le combat qui précéda cette arrestation.

Quand Ludgate commença à travailler sur l'île hier matin, accompagné de 100 hommes, il reçut l'ordre de cesser immédiatement de la part de l'atorney général Martin, chargé de défendre les intérêts de la province. M. Martin ordonna à Ludgate de sortir de l'île immédiatement sans les provinciaux.

Ludgate refusa de s'en aller ou de se soumettre à l'arrestation. Quand les hommes de la police provinciale vinrent pour le constituer prisonnier, il se défendit en désespoir et en terrassa plusieurs, mais finalement il fut maîtrisé, renversé dans la boue et chargé de fers.

Ses gardiens, par conséquent pour leur patron se préparant à l'assister quand l'atorney général Martin leur cria: "Si vous ne parlez de l'île, vous serez tués ou emprisonnés pour la vie!"

L'atorney général chargea alors le juge Anderson de lire par deux fois l'acte concernant les décrets.

Ludgate fut amené en prison. On lui offrit de le mettre en liberté sous caution, mais il ne fit ni cas de cette offre. Les ouvriers étaient menaçants et pendant un certain temps on craignait qu'une émeute éclatât.

Ludgate était entouré d'une escorte de police et plusieurs citoyens s'occupèrent de leurs honneurs. Dans l'après-midi son avocat, W. J. Bowser, parvint à convaincre la cour que la cour du comté ne pouvait légalement détenir son client prisonnier, qu'il avait été d'après l'autorité du gouvernement canadien, et de plein droit.

Ludgate fut alors remis en liberté sans conditions. Les juges des cours de comté Mellon et Anderson, décidèrent jeudi, si la question est de leur juridiction. Ludgate renvoya six hommes s'établir sur l'île pour soutenir sa prétention.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

CA SE COMPLIQUE

Kruger ordonne l'arrestation de sept officiers anglais

Ils sont accusés de haute trahison. Tout un complot découvert

Johannesburg, 16.—Un certain nombre de personnes viennent d'être arrêtées ici, sous une accusation de haute trahison.

L'arrestation opérée de bonne heure, ce matin, à Johannesburg, de sept anciens officiers anglais nommés Nichols, Patterson, Trendell, Ellis, Fries, Hooper et Mitchell, sous une accusation de haute trahison, a causé beaucoup d'excitation.

Les prisonniers ont été amenés à Pretoria par un convoi spécial. Aussitôt après leur incarcération, ils ont reçu la visite du conseil anglais. Les arrestations ont été opérées par un détective, qui avait fait semblant de se joindre au mouvement, dans le but, assurément, d'enlever des soldats pour organiser une révolte.

Les documents compromettants ont été trouvés chez les prisonniers et on attend à ce qu'il sera opéré d'autres arrestations.

Il paraît que le complot est découvert depuis quatre mois et que déjà 2,000 hommes ont été enrôlés.

Capetown, 16.—"Argus", journal de cette ville, publie, ce matin, une dépêche de l'atorney général du Transvaal, annonçant que J. W. Reitz, le secrétaire d'Etat, considérant la nouvelle qu'un complot existait d'arrestations ont été opérées le 15. Il est rumeur que les prisonniers en question sont tous des officiers anglais.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'arrestation sur l'île de Vancouver, et qu'il ne croyait pas qu'on devait y attacher une grande importance. Il n'avait encore reçu aucune nouvelle du sud de l'Amérique et ne pouvait encore expliquer le cas de ces arrestations.

London, 16.—M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, dans une entrevue ce soir, a déclaré qu'il n'avait pas été officiellement avisé de l'ar

LA MINERVE
ABONNEMENT:
A Montréal . . . \$4.00 par an
Hors Montréal . . . \$4.00 par an

CET EMPRUNT
On a demandé à M. St Georges de faire une estimation soignée de la dépense qu'entraîneront les divers services municipaux pour lesquels on manque de fonds.

Après une très succincte revue de l'histoire politique du Canada depuis la conquête, le panfétriste en arrive à la province de Québec.

Un journaliste parlant du mouvement qui s'opère en faveur de l'émigration canadienne-française au Nord-Ouest, promet récemment d'organiser un congrès vraiment national, pour étudier s'il est bien sage de favoriser cette politique.

On oublie que ce congrès a déjà été tenu par des hommes dont on ne peut suspecter ni l'intelligence, ni le patriotisme. En 1871-72, les archevêques et évêques de la province de Québec, y compris celui d'Ottawa, après avoir minutieusement étudié l'esprit et les besoins de notre population, ont signé une lettre collective qu'ils ont adressée à tous les curés de notre province.

Notre jeune pays, disent les préfacés "canadiens, n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus qu'il n'a jamais d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie.

Le gouvernement de M. Weir n'a pas de titres de reconnaissance à la population de Montréal pour lui faire voter un emprunt qui, somme toute, doit comporter l'autorisation d'une dépense de \$25,000 à \$30,000.

UN BEAU ZELE MAL ECLAIRE
Le panfétrique de l'honorable M. Marchand, fait l'autre jour par le député d'Argenteuil, part d'un bon sentiment. C'est comme un bouquet de reconnaissance présenté au premier ministre qui s'est si aimablement prêté à la nomination de M. Weir, recorder, demandée par M. Weir, député, et appuyée par M. Stephens, ministre sans portefeuille, mais chien de garde ministériel et maintenant du chenil de Québec.

On applaudit donc avec salutations de courtoisie, mais nous avons à nous élérer contre les appréciations mensongères, injustes et entièrement partiales portées sur notre histoire par l'homme politique et le partisan.

On a beau être partisan enragé et se donner pour objet dans la vie de se rendre désagréable à des adversaires, il est des limites qu'on ne peut franchir sans donner la marque d'un jugement détraqué et d'un esprit froissé.

Tel est M. Weir, député d'Argenteuil, par la force d'une exaltation effrénée et l'appel à tous les préjugés de race qu'on a secrètement et habilement exploités, dans Argenteuil, pendant que dans le centre canadien-français on se donnait comme les patriotes dévoués à tous les grands intérêts religieux et nationaux des nôtres.

Ca été l'un des traits les plus singuliers et les plus pénibles à la fois de la campagne électorale de mai 1897, qu'un gouvernement juste jusqu'à la très grande générosité vis-à-vis des électeurs de langue anglaise, ait été représenté comme l'ennemi des Anglo-saxons et le servile instrument du clergé catholique dans la grande guerre religieuse qu'on disait alimentée par Tupper contre Laurier, l'ami de la tolérance protestante au Manitoba!

Et cet appât à pris, puisque sur treize circonscriptions électorales, nous n'en avons remporté qu'une seule, celle de M. Atwater, les autres nous étant toutes enlevées: exactement le résultat renversé de l'élection de 1892!

Cela soit dit pour montrer combien nous sommes compréhensifs de langue anglaise nous sujets, tout comme de simples électeurs français, à l'action du préjugé et de la colonie.

Cette vague population soulevée par une cabale sans scrupule, apportée à la Chambre, M. le député d'Argenteuil. Ce fut un accident qui ne se répètera pas, car M. Weir n'a rien qui puisse lui donner ce beau complot où l'on sait travailler au progrès commun, dans l'accord et l'harmonie des races diverses qui y demeurent.

Voilà maintenant au fameux panfétrique. L'entrée en matière est de ton juste et comporte un conseil fort opportun; nous en donnons volontiers le mérite au panfétrique. Après avoir dessiné l'étendue et l'importance de la province de Québec, de sa Législature, il se demande pourquoi ses compatriotes, les citoyens de langue anglaise, attachent si peu d'importance aux affaires politiques de Québec.

"Cela nous a coûté cher, dit-il, par le passé et nous pourrions bien encore avoir de nouveaux désastres à subir, si nous n'y faisons pas attention."

En effet on se rappelle ce que coûta aux contribuables l'administration Mercier qui partit d'un budget de \$3,000,000 pour arriver à une dépense or-

dinaire de \$3,000,000 par année; qui prit notre dette générale à \$22,000,000 et la porta à plus de \$32,000,000! L'Anglais, le Français se révolèrent en 1892, mais il était déjà trop tard; il fallait payer les pots cassés.

M. Weir a donc raison de dire qu'il en coûte cher par le passé, sous un gouvernement libéral et que l'histoire pourrait bien se répéter.

M. Weir appuie surtout sur le sort de Montréal: "C'est Montréal qui est principalement à payer."

Mais Montréal l'a bien voulu; il le veut encore, même dans ses affaires municipales.

Montréal dans le choix de ses représentants, à Québec, ou en son conseil, ne montre pas assez de sagesse et se laisse généralement entraîner par les fausses promesses et démagogues qui l'exploitent d'autant mieux qu'ils connaissent davantage le tempérament bonasse et apathique de sa population.

Après une très succincte revue de l'histoire politique du Canada depuis la conquête, le panfétriste en arrive à la province de Québec.

Un mot du cabinet Chauveau, du cabinet Oulmet, un coup de griffe à sir Adolphe Chapleau qu'il appelle un pétrole de tempête, puis un autre mot du premier cabinet de Boucherville et le journaliste arrive à parler de la situation financière de 1878.

C'est sous ce régime de Boucherville, de 1874 à 1878, que se développèrent les désastres de la Province et qu'on accumula des déficits au montant de \$850,000 dans les frais ordinaires de l'administration.

Vous faites erreur, M. le confesseur; vous êtes dépeint, non harcelé, de papier sans responsabilité, non habitué de hussier payé pour tromper les électeurs; vous devez donc la tête à ceux qui vous décoururent et qui vous avez entrepris d'éclaircir.

Les chiffres officiels nous donnent pour

1874-75. . . . Surplus \$23,910.05
1875-76. . . . \$49,843.00
1876-77. . . . 74,170.00
1877-78. . . . \$58,080.14

Soit, déficit total: \$509,929.25; soit encore, entre le déficit que vous donnez et celui qu'indiquent les livres officiels \$340,074.00!

M. Weir nous semble posséder toutes les qualifications nécessaires à un ministre des finances dans un cabinet libéral.

C'est sous l'administration de Boucherville, continue-t-il, que s'ouvrit un GRAND CARNAVAL DE CORRUPTION à Québec. L'ère des emprunts commença. On créa une dette de \$11,000,000 et les cités comme les compagnies étaient aveugles et ne pouvaient se renseigner sur les affaires publiques."

Voilà un joli compliment à l'adresse des électeurs de 1878.

Plus loin, M. Weir dira que le peuple, réveillé sans doute, on ne sait trop comment, ouvrit les yeux et confirma M. Joly au pouvoir!

Mais citons encore: "Le gouvernement du jour était entre les mains des rings de chemins de fer et donnait des contrats pour des millions sans soumission."

M. Weir, encore une fois, est dépeint: il a la prétention de parler à bon escient, qu'il prouve cet avançé, nous en défions.

Le gouvernement, nous dit-il, nous taxes, pesant sur le commerce principalement furent déclarées inconstitutionnelles. Le gouvernement perdit toutes les mesures dans la voie de l'extravagance et de la corruption — mad in its extravagance and corruption — et il attaquait certaines municipalités — celles qui avaient voté des boni au chemin de fer provincial.

locks," et l'ameublissement de l'Ecole Normale etc. Il ne se rappelle pas que de juillet 1878 à juillet 1879, M. Joly dépensa \$2,715,549.39, c'est-à-dire \$200,000 de plus que ses prédécesseurs, et que le déficit de l'exercice unique dont il est responsable s'éleva à \$514,334.01!

Soit M. Chapleau, il y eut plus de corruption et d'extravagance que jamais, dites-vous.

Pourtant, avec l'augmentation nécessaire de l'intérêt sur la dette toujours croissante, le déficit, à partir de juillet 1880 jusqu'à 1884-85, alla en diminuant. En 1884-1885, il n'était que de \$19,585,000.

Mais M. Mercier trouva le moyen, avec M. Shebrin, de le porter, en 1890-1891, à \$1,444,000 et à \$1,700,000 en 1891-1892.

M. Weir n'est-il pas à tout cela, avant de porter son jugement sur les diverses administrations de la province de Québec?

Non en doutez et nous verrons bien dans un prochain article.

LA COLONISATION DE L'OUEST CANADIEN
Un journaliste parlant du mouvement qui s'opère en faveur de l'émigration canadienne-française au Nord-Ouest, promet récemment d'organiser un congrès vraiment national, pour étudier s'il est bien sage de favoriser cette politique.

On oublie que ce congrès a déjà été tenu par des hommes dont on ne peut suspecter ni l'intelligence, ni le patriotisme. En 1871-72, les archevêques et évêques de la province de Québec, y compris celui d'Ottawa, après avoir minutieusement étudié l'esprit et les besoins de notre population, ont signé une lettre collective qu'ils ont adressée à tous les curés de notre province.

Notre jeune pays, disent les préfacés "canadiens, n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus qu'il n'a jamais d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie.

Le gouvernement de M. Weir n'a pas de titres de reconnaissance à la population de Montréal pour lui faire voter un emprunt qui, somme toute, doit comporter l'autorisation d'une dépense de \$25,000 à \$30,000.

UN BEAU ZELE MAL ECLAIRE
Le panfétrique de l'honorable M. Marchand, fait l'autre jour par le député d'Argenteuil, part d'un bon sentiment. C'est comme un bouquet de reconnaissance présenté au premier ministre qui s'est si aimablement prêté à la nomination de M. Weir, recorder, demandée par M. Weir, député, et appuyée par M. Stephens, ministre sans portefeuille, mais chien de garde ministériel et maintenant du chenil de Québec.

On applaudit donc avec salutations de courtoisie, mais nous avons à nous élérer contre les appréciations mensongères, injustes et entièrement partiales portées sur notre histoire par l'homme politique et le partisan.

On a beau être partisan enragé et se donner pour objet dans la vie de se rendre désagréable à des adversaires, il est des limites qu'on ne peut franchir sans donner la marque d'un jugement détraqué et d'un esprit froissé.

Tel est M. Weir, député d'Argenteuil, par la force d'une exaltation effrénée et l'appel à tous les préjugés de race qu'on a secrètement et habilement exploités, dans Argenteuil, pendant que dans le centre canadien-français on se donnait comme les patriotes dévoués à tous les grands intérêts religieux et nationaux des nôtres.

Ca été l'un des traits les plus singuliers et les plus pénibles à la fois de la campagne électorale de mai 1897, qu'un gouvernement juste jusqu'à la très grande générosité vis-à-vis des électeurs de langue anglaise, ait été représenté comme l'ennemi des Anglo-saxons et le servile instrument du clergé catholique dans la grande guerre religieuse qu'on disait alimentée par Tupper contre Laurier, l'ami de la tolérance protestante au Manitoba!

Et cet appât à pris, puisque sur treize circonscriptions électorales, nous n'en avons remporté qu'une seule, celle de M. Atwater, les autres nous étant toutes enlevées: exactement le résultat renversé de l'élection de 1892!

Cela soit dit pour montrer combien nous sommes compréhensifs de langue anglaise nous sujets, tout comme de simples électeurs français, à l'action du préjugé et de la colonie.

Cette vague population soulevée par une cabale sans scrupule, apportée à la Chambre, M. le député d'Argenteuil. Ce fut un accident qui ne se répètera pas, car M. Weir n'a rien qui puisse lui donner ce beau complot où l'on sait travailler au progrès commun, dans l'accord et l'harmonie des races diverses qui y demeurent.

Voilà maintenant au fameux panfétrique. L'entrée en matière est de ton juste et comporte un conseil fort opportun; nous en donnons volontiers le mérite au panfétrique. Après avoir dessiné l'étendue et l'importance de la province de Québec, de sa Législature, il se demande pourquoi ses compatriotes, les citoyens de langue anglaise, attachent si peu d'importance aux affaires politiques de Québec.

l'occupation si peu du Nipissing, de l'Algonquin, etc., et tant du Manitoba? Ce serait alors l'argument le plus fort que l'on eût jamais fait valoir à l'appui de notre thèse. Ce l'on use surtout largement qu'on le voudra du droit de discuter les faits, les arguments que nous exposons; mais que l'on veuille se rappeler que l'on n'a pas celui de nous imposer silence. Le peuple lui-même a le droit et même le devoir de connaître le pays, le Manitoba, comme les autres provinces.

Eh! soit dit en passant: Les Canadiens-français ont également droit à être traités avec plus de justice qu'on ne le fait dans un certain milieu, qu'on ne semble se complaire à les représenter comme de simples aventuriers, des hommes toujours prêts à lever leur tente et à changer de lieux. Le malheur est qu'ils ne sont pas assez riches pour faire du patriotisme tel que l'entendent quelques écrivains. La question du pain prime les autres. C'est ainsi que l'on a déjé les 500,000 qui sont devenus des millions américains. La plupart, allez! sont de braves gens, n'ayant jamais démenti de notre respect et de nos sympathies.

C'est n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de gagner leur vie honorablement, et en versant des larmes amères qu'ils se sont décidés à mieux résignée à laisser la terre natale.

Contrairement à la prétention de nos trop zélés contradicteurs, je crois fermement qu'au point de vue des intérêts de notre nationalité nous ne parlons pas assez, surtout nous avons trop négligé par le passé de parler du Nord-Ouest.

On parle aujourd'hui de 20,000 le nombre de ceux qui depuis un mois ou deux ont quitté notre province pour la NOUVELLE ANGLETERRE. Ma conviction profonde est, qu'à moins sept à huit mille de ceux qui nous ont quittés, eussent donné leur préférence au Manitoba, à la Saskatchewan ou à l'Alberta, si on leur eût fait connaître tout ce que promettent ces contrées au travail et à l'intelligence. Tout récemment, une bonne canadienne vint m'annoncer son prochain départ pour Lowell. Je ne puis m'empêcher de lui en exprimer mon regret sincère et de lui prouver combien il lui eût mieux, surtout pour sa famille, d'aller au Manitoba. Après avoir entendu les quelques renseignements que je lui donnai, elle me dit ce que disaient la plupart des nôtres qui sont actuellement sur le sol américain: "Ah! Monsieur, si on avait su tout ça! Mon mari aime tant à travailler sur la terre et je crains tant la misère pour nos enfants! Mais il est trop tard! Notre logement est loué!"

Je vois déjà venir le reproche que l'on va m'adresser: Au lieu du Manitoba, que n'avez-vous parlé de la Rouge, du lac St-Jean, etc., etc. Dans le cas présent comme dans beaucoup d'autres, malheureusement, ce n'est été retardé le départ que d'un an ou deux et encore tout espoir de retour.

Dans un moment de générosité on nous a dit: "Prenez nos épaves, c'est tout ce que nous pouvons vous accorder." Nous les acceptons et avec reconnaissance. Seulement que l'on daigne nous accorder la liberté nécessaire pour les recueillir, les grouper et les diriger. Abandonnés à elles-mêmes, elles tombent lamentablement dans le courant ou plutôt se flent au lit profond, large et rapide qui entraîne nos populations vers les usines américaines. Pour les en détourner il faut d'avance travailler ces épaves pour les remettre en nos grâces et les faire entrer dans le mince ruisseau trop peu connu et trop peu fréquenté qui mène aux vastes prairies de l'Ouest.

On nous a appelés des "déracinés". Le mot, je crois, n'est pas très heureux; il n'est certainement pas juste. Si l'on veut à nous désigner sous un nom caractéristique, qu'on nous appelle les "DRIVERS".

Chères épaves délaignées qui avez été balottées par les vents de l'adversité, laissez-nous vous recueillir et d'un main amie vous mener dans un coin de la patrie qui est à nous et où vous trouverez un soleil pur, de larges horizons, du pain blanc et la noble indépendance de la vie des champs.

Mais si une épave d'Israël s'en servait pour soustraire son peuple à la domination étrangère, qui sait, si dans les basses de la Providence, vous ne deviendrez pas notre soutien, notre appui dans les luttes que seule nous réservent l'avenir!

Les journaux ne cessent de nous siéger l'arrivée de "steamers" chargés d'émigrants pour le Nord-Ouest. Nos compagnies de chemins de fer suffisent à peine au double travail que leur impose le départ simultané et des Douze millions de Canadiens et des Canadiens allant aux Etats-Unis faire l'ouvrage des machines que les américains n'ont pas encore eu le temps d'inventer.

Si pour être patriote, il faut demeurer insensible et se taire devant un fait aussi navrant, je ne puis l'être, ma conscience me le défend.

D. GERIN, Père.

Le bill de gerrymander ne sera pas ce que l'on a dit dès le commencement. La crainte du Sénat équivaut presque à la crainte du Sénateur; elle est le commencement de la sagesse.

Le bill n'aura guère d'effet politique dans Québec où le gouvernement Laurier semble satisfait de son sort. Par contre il assure de fortes majorités libérales dans une dizaine de comtés libéraux d'Ontario. On peut s'attendre à de vifs et longs débats entre les partis intéressés.

Le "Richmond Guardian" fait le calcul suivant à propos de taxation: Mettant la population de 1896 à 5,300,000, le montant payé au trésor représenterait \$7.14 par tête, et mettant la population d'aujourd'hui à 5,650,000, la contribution au trésor, serait de \$8.67 par tête, soit \$1.53 par tête de plus qu'en 1896!

Que sera-ce donc l'an prochain, puisque M. Tarte s'est écrié: "Attendez qu'on voit ce que nous allons faire l'an prochain."

Service
Vendredi, le 19 du courant, à 8 heures, à M. les Seigneurs de Charité de la Providence feront chanter à leur maison, un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. C. Metcovey, bienfaiteur de leur communauté.

LA QUESTION N'EST PAS REGLEE
Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

Comment le gouvernement l'a-t-il réglée, cette question? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de Simcoe (M. McCarthy), qui nous l'a déclaré l'autre soir. Elle a été réglée à la satisfaction de feu M. Dalton McCarthy, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre? Elle a été réglée à la satisfaction de l'honorable député de St-Jean (M. Sifton), qui nous l'a déclaré le 15 de ce mois, et a-t-elle besoin de rappeler l'amour que M. McCarthy professait pour la langue et la religion de l'honorable Premier Ministre?

\$22.95-Bicycles tous Ecoulés-\$22.95
Vue la demande sans précédente de ces bicyclettes populaires le Gros Magasin doit avoir calculé ses besoins et voici qu'il a tous vendus nos \$22.95 bicyclettes Star à . . . . . \$22.95
Une autre cargaison de 200 bicyclettes est attendue jeudi matin. Les messieurs qui désirent se procurer des bicyclettes voudront bien venir faire leur choix ce jour là.
Le "Mount Royal" \$35.00. Le "Century", roue de 30 pouces, \$39.00.

La Cie S. Carsley, Limitée
Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montréal. 17 Mai 1899

Progres et Expansion
Les preuves de l'appréciation qu'on fait de l'utilité du Gros Magasin se manifestent dans son progrès et son expansion continuelle. Ses intérêts à envelopper toutes les parties de cette grande puissance du Canada et ses méthodes en affaires sont fondées sur un système basé sur des principes bien définis. L'administration s'occupe de satisfaire les plus grands intérêts et la plus grande utilité des gens, et chaque jour ajoute à la perfection des affaires du Gros Magasin. Il se tient continuellement en alerte de manière à faire toujours mieux et cela en dépit du splendide système qu'il suit dans son service.

Belles Valeurs en Chaussures
Notre assortiment de chaussures du printemps et d'été est complet. Leur étalage est des plus remarquables. Chaque chaussure joint la bonté à l'élégance, qui rend le pied confortable, tout ce qui touche à la beauté rivalise avec la commodité de la forme, qui est faite d'après les exigences de l'anatomie du pied et de bas prix comme ceux qui suivent.

Belles Chaussures pour Dames
135 paires de belles chaussures en kid noir, tan ou noir, avec haut en dingo broché, semelles cousues à la machine, bouts dans les genres les plus nouveaux, grandeur 21 à 7, pour dames, splendide valeur, \$1.25.
Chapeaux de Grosse Paille
Voici une occasion qui était dans un record dans les chapeaux de paille pour dames, offerts cette saison. Ils s'écouleront rapidement aujourd'hui. 529 chapeaux sautoir de grosse paille pour dames, bien garnis de bandes de velours assorties à la couleur de la paille. Blancs, Bruns, Rouges, Mauves et Verts. Valeur ordinaire, 70c chaque. Aujourd'hui, 45c. 399 chapeaux sautoir en paille mélangée pour enfants, garnies de bandes de velours. Valeur ordinaire 50c. Aujourd'hui 26c.

Blouses d'Été pour Garçons
Habillez vos garçons de vêtements légers et confortables, de manière à les protéger contre les vagues chaudes qui vont nous arriver. Bonnes blouses de couleurs pour garçons, 44c. Blouses de coton blanc pour garçons, 50c. Blouses de toile à serriettes pour garçons, 88c. Blouses de lin blanc pour garçons, 96c. Blouses de toile blanche avec collet matelot pour garçons, \$1.20. Blouses en piqué, garnies de dentelles pour garçons, \$2.40.

LA CIE S. CARSLY LIMITEE
Avec 1765 à 1793 Notre-Dame, MONTREAL - 184 à 194 St Jacques
Pour le Printemps!
SUIS DE POULES pour la conservation des œufs. COLLIERES DE CHIENS, le plus grand assortiment à Montréal. TOUTES D'ARRIVAGE, en caoutchouc, toutes les dimensions. MOUTONS A L'AVANT, et TOULOUSE, les plus perfectionnés. ESCABEAUX, PONGES A VOITURES, etc., etc.

A CEUX QUI ONT DES FONDS
Les parties possédant des fonds et qui désirent s'assurer un intérêt légal, devraient investir.
La "Investors' Guarantee Co."
BANQUIERS et COURTIERS
Chambre 14, Bâtisse de la Bourse, 11 rue ST



TEMPERATURE

Beau temps et un peu plus chaud

Toronto, 16 — Il a plu abondamment dans la région des lacs et du Manitoba. Partout ailleurs le temps a été beau. Températures minima et maxima: Victoria, 44-52; Kamloops, 42-52; Calgary, 24-38; Edmonton, 32-41; Winnipeg, 40-46; Port Arthur, 32-48; Park Sound, 38-50; Toronto, 41-57; Ottawa, 36-58; Montréal, 40-49; Québec, 34-54; Halifax, 36-56.

ECONOMIE SOCIALE

Une excursion à Montfort. Projet de propagande sociologique

Une intéressante séance de la Société canadienne d'Economie Sociale a eu lieu hier soir dans les salles du Château Ramezay. L'honorable M. Alphonse Desjardins, président, était au fauteuil. Étaient présents les honorables Juges Sir Alexander Lacoste, J. T. Taylor, l'honorable M. T. St. Laurent, MM. Scott, Roy, Royin, Dr. Boucher, M. Choisy, Dr. Franchère, Dr. Brunson, J. A. Choisy, M.P.P., J. S. Morin, avocat, J. G. Robillard, J. M. A. Denault, J. A. V. Beaudry, L. C. G. Gagnon, et P. Gagnon, avocat, secrétaire adjoint.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la précédente séance, le secrétaire donna communication d'une lettre de M. D. Desjardins, secrétaire général des Unions de la Paix Sociale, de Paris.

On passe ensuite à l'adoption des nouveaux règlements, élaborés par un comité spécial pour la Société canadienne d'Economie Sociale. Sur proposition de l'honorable M. Lacoste et Taylor, ces règlements nouveaux ont été adoptés à l'unanimité, avec de légers amendements.

On passe ensuite à l'adoption des propositions de M. Desjardins, membres de la Société, MM. J. A. Choisy, M.P.P., de Sherbrooke; M. A. Brisson, agent général de la Société, à Montréal; et de la Broquerie Taché, N. P., de St-Hyacinthe.

Pour se conformer aux suggestions de M. Desjardins et à une délibération prise à la dernière séance, le comité a décidé de faire une excursion en corps, le 28 mai prochain, aux environs de Montfort et d'Arundel, afin d'étudier sur place le fonctionnement et la physionomie sociale de ces institutions.

Les membres de la Société, ainsi qu'à leurs familles, dames et messieurs, sont à leurs dispositions une couple de voitures spéciales au plus, à même le train d'excursion qui partira vers le soir ce jour-là, sous les auspices de la Société, à 9 heures, à destination de Montfort, et à 9 heures, à destination de 10 hrs p.m., à destination de 28 mai; prix du billet, aller et retour, \$1.50.

Ces délibérations préliminaires étant terminées, le président invite un des nouveaux associés, M. J. Gagnon, avocat, député provincial de Wolfe, et directeur du journal le "Pionnier", à faire part à la réunion d'un projet sociologique qu'il a en vue. M. Choisy se lève de bonne grâce à cette requête, et il explique qu'il songe à faire un journal, existant déjà depuis trente-trois ans, comme feuille locale, dans la capitale des Cantons de l'Est, un organe provincial, voire même national. Pour cette fin, il publierait simultanément une édition à Montréal et à Sherbrooke. Le "Pionnier" a été jusqu'à présent un journal de parti, n'a jamais gardé une attitude totalement indépendante en matière politique; c'est ce qui a été admis en tous les camps.

À partir du jour de la transformation en revue, le "Pionnier" serait exclusivement consacré aux polémiques de la politique des partis. Son programme renouvelé le placerait en dehors et au-dessus de ces discussions acérées, fonctionnant à l'union patriotique des citoyens, en tant que journal de parti, dans un esprit de harmonie avec ce qui se passe au Canada. Le nouveau "Pionnier" se consacrerait tout spécialement aux études d'économie sociale et politique, de propagande française et d'apologie de la nation française, à la défense des intérêts et de nos droits, en même temps qu'à l'exposition des besoins, des souffrances des villes et des campagnes, et cela, à la lumière des Encyclopédies de l'immortel Léon XIII, ainsi que des saintes notions d'économie. Il se voudrait avant tout, et de façon toute particulière, un journal qui croit que le socialisme n'est que notre province, pour les temps présents; l'avancement de la civilisation, les réformes opportunes à faire à nos institutions de mutualité et à notre système d'instruction publique.

Il est incontestable qu'un tel programme est en harmonie avec ce qui se passe en ce qui concerne la Société Canadienne d'Economie Sociale. Collectif et l'organe projeté pourraient se donner un mutuel et précieux appui dans l'accomplissement de leur mission respective. La Société accorderait au journal la faveur de son patronage distingué, absolument social et non politique; le journal, par contre, ferait écho aux travaux de la Société et de chacun de ses membres individuellement, vulgarisant à titre d'organe officiel, mais non officiel, les enseignements importants, en matière sociale, qui résultent des délibérations de la Société.

Après échange de vues entre les sociétaires présents, avis de motion est donné par deux des membres, avec l'assentiment général, afin de donner l'étude, pour la prochaine séance, la question de savoir s'il ne serait pas opportun pour la Société et l'avancement du programme social qu'elle poursuit, de donner son adhésion formelle à ce projet de revue sociologique que le député de Wolfe songe à entreprendre.

Une superbe oration, servie dans les salles même du Château Ramezay met ensuite le couronnement à cette revue. L'une des plus pratiques et intéressantes du jour, sous le titre des années de la Société Canadienne d'Economie Sociale.

Puis, la séance est ajournée au dimanche, 28 mai, en route pour Montfort et Arundel.

ENQUETES REMISES

L'enquête dans l'affaire St Pierre vs L. R. Hubert, qui devait se continuer hier après-midi, a été remise à demain.

L'enquête préliminaire dans la cause de M. Lemire, N. P., n'a pas eu lieu hier après-midi comme annoncé. L'affaire a été remise à lundi prochain 22 courant.

SEYONS CONFiants

La consommation est constamment avivée par l'emploi du BAUME RHUMAL.

A LAQUEDUC

L'ouverture des soumissions a eu lieu hier

DEUX RETARDATAIRES SE VOIENT EXCLUS

Un ingénieur sera engagé temporairement pour préparer les estimations et les plans des réparations à faire aux réservoirs

Il y a eu réunion des membres du comité de laqueduc, hier, à deux heures, sous la présidence de M. Laporte. Présents MM. Jacques, Gagnon, Clearhino, et Kinella.

M. J. Laporte annonce ensuite au comité que les \$500 de dépenses contingentes sont dépensés. Il est décidé de faire rapport au conseil demandant \$500 à prendre sur les \$60,000 de la Montreal Water By-law.

M. Laporte propose ensuite qu'un ingénieur soit pris temporairement pour préparer les estimations à faire pour réparations des réservoirs. Ce travail pressé et M. Laporte croit qu'un ingénieur peut être employé par jour, pourrait coûter \$3,000 par semaine, en plus de temps.

M. P. Prévoine propose au Président et au Surintendant de prendre l'homme qu'ils croient devoir prendre, au mieux des intérêts de la ville. Adopté. Le comité s'est adjourné à vendredi, à deux heures.

LE CLUB ST-JEAN-BAPTISTE Continuation de l'enquête. Témoignages des détectives

L'enquête dans l'affaire du club St-Jean-Baptiste s'est continuée hier après-midi, en cour de police.

M. J. Duvigneau a été le premier témoin examiné. Il a déclaré que la situation en aucune manière, et le même histoire racontée par les témoins précédents a été répétée.

Le détective Campan et M. Collins, secrétaire du bureau des détectives, ont été tranquillement interrogés. M. Campan corrobore en entier le premier témoignage qu'il a déjà donné. Il parla en sa possession les cartes saisis dans les salles du club St-Jean-Baptiste, et il déclara que quelques-unes des cartes étaient marquées de points noirs, ce qui fut constaté en présence du chef Carpentier.

M. Collins a dit que les cartes furent examinées en sa présence et que lui aussi constata qu'elles étaient marquées de la manière déjà mentionnée. Il est de ceux qui ont pénétré dans les salles du club et remarqué des tables, des jets et plusieurs personnes assises autour de ces tables et paraissant se joindre aux cartes.

L'enquête se continuera aujourd'hui après-midi, à deux heures.

LA MORT DE M. ARSENE RIOPELLE Enquête du coroner

Le coroner McMahon a tenu une enquête hier sur le cadavre du constable Arsène Riopelle, trouvé hier matin dans le canal.

Après le témoignage de Mme Riopelle, son mari, témoin parti de chez lui de bonne heure hier matin, pour aller faire une marche; il ne pouvait dormir et se sentait indisposé depuis quatre ou cinq jours. Avant de partir, il n'a rien dit qui ait pu faire soupçonner qu'il avait la moindre intention de s'ôter la vie.

La version la plus plausible, c'est qu'en partant de chez lui, il a dû s'asseoir sur le canal, et qu'en passant il a été étourdi par un des poteaux d'un de ces étourdissements en traversant la passerelle qui se trouve aux portes de chaque éclusé.

L'autopsie n'a révélé aucune marque de violence, ni aucune trace de maladie organique.

Les jurés, après avoir délibéré pendant quelque temps, ont rendu un verdict de mort accidentelle.

PERSONNEL —Hôtel Jacques-Cartier: J. A. Toupin, Québec; Révérend, Beaudin, Williamson, Massé, Jack Bertrand, New-York; Oscar Gagnon, Charlevoix; J. E. Lévesque, St-Paul; Émile, Eugène Durocher, Pointe aux Trembles; Avila Bernard, Boisé; Adol. Desrochers, Pointe aux Trembles; Geo. Roy, Pointe aux Trembles; M. C. Wagner, Ste-Anne; M. Perrault, do; G. Leclercq, do; Thos. Charland, Québec; Jean Armand, Deschambault; Émile Lalonde, St-Hubert; W. Hickey, Charlevoix; J. P. Dumais, do; James Finlay, St-Jovite; St-Anne; J. A. Choisy, M.P.P., St-Hubert.

Hôtel St James — A. A. Proulx, St-Albans; J. O. Camirant, Sherbrooke; A. E. Beauchamp, St-Jovite; H. N. Bertrand, St-Hyacinthe; M. A. Monseau, Van-dreuil; O. H. Ouellette, Sault Ste-Marie; Ph. Dumontier, Belleville; Ont., J. A. Langlois, St-Jean; Q., J. A. Latour, St-Jean; Q., D. Stewart et dame, New York; W. E. Glover, Toronto; E. Durach et dame, Chicago.

—Au Rideau: Chas. Savard, Québec; Napoléon Savard, do; James Clarke, Toronto; W. Boyd, do; Ernest Dussault, St-Narcisse; Martin Malouin, Québec; E. H. Lathière, Deschambault; J. A. Lemieux, do; J. J. Chabillon; J. A. Anquetil, Louisbourg; Louis Forgue, Ste-Jean; Ad. Charland, Joliette; E. Lecomte, Nicolet; Alfred Simard, Québec; J. A. Demers, do.

LES COLPORTEURS

Certains d'entre eux n'ont pas de licence

La police les surveille de près

Depuis un certain temps, plusieurs plaintes ont été faites à la police, par les marchands de fruits contre ces marchands ambulants de fruits et de bonbons qui se tiennent au coin des rues et qui assignent les passants de leurs sollicitations à acheter de leurs friandises.

Ces gens de commerce est devenu une nuisance publique, spécialement dans le centre de la ville, et particulièrement au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine, un des endroits les plus fréquentés de la ville, où le public trouve tout et rien.

Or, hier soir, la police a arrêté un de ces individus et averti les autres de déguerpir au plus vite. Les autres ambulants ont été très étonnés de voir établir leurs quartiers d'opération dans un lieu où ils ne sont pas permis.

À propos de cette arrestation, les plaintes faites par les marchands de fruits payant des taxes sont de plus en plus nombreuses. Ces espèces de colporteurs nuisent pour eux et il n'est que juste que s'ils font concurrence aux marchands de fruits, ils soient au moins munis d'une licence.

LE CLUB ST-JEAN-BAPTISTE Continuation de l'enquête. Témoignages des détectives

L'enquête dans l'affaire du club St-Jean-Baptiste s'est continuée hier après-midi, en cour de police.

M. J. Duvigneau a été le premier témoin examiné. Il a déclaré que la situation en aucune manière, et le même histoire racontée par les témoins précédents a été répétée.

Le détective Campan et M. Collins, secrétaire du bureau des détectives, ont été tranquillement interrogés. M. Campan corrobore en entier le premier témoignage qu'il a déjà donné. Il parla en sa possession les cartes saisis dans les salles du club St-Jean-Baptiste, et il déclara que quelques-unes des cartes étaient marquées de points noirs, ce qui fut constaté en présence du chef Carpentier.

M. Collins a dit que les cartes furent examinées en sa présence et que lui aussi constata qu'elles étaient marquées de la manière déjà mentionnée. Il est de ceux qui ont pénétré dans les salles du club et remarqué des tables, des jets et plusieurs personnes assises autour de ces tables et paraissant se joindre aux cartes.

L'enquête se continuera aujourd'hui après-midi, à deux heures.

LA MORT DE M. ARSENE RIOPELLE Enquête du coroner

Le coroner McMahon a tenu une enquête hier sur le cadavre du constable Arsène Riopelle, trouvé hier matin dans le canal.

Après le témoignage de Mme Riopelle, son mari, témoin parti de chez lui de bonne heure hier matin, pour aller faire une marche; il ne pouvait dormir et se sentait indisposé depuis quatre ou cinq jours. Avant de partir, il n'a rien dit qui ait pu faire soupçonner qu'il avait la moindre intention de s'ôter la vie.

La version la plus plausible, c'est qu'en partant de chez lui, il a dû s'asseoir sur le canal, et qu'en passant il a été étourdi par un des poteaux d'un de ces étourdissements en traversant la passerelle qui se trouve aux portes de chaque éclusé.

L'autopsie n'a révélé aucune marque de violence, ni aucune trace de maladie organique.

Les jurés, après avoir délibéré pendant quelque temps, ont rendu un verdict de mort accidentelle.

PERSONNEL —Hôtel Jacques-Cartier: J. A. Toupin, Québec; Révérend, Beaudin, Williamson, Massé, Jack Bertrand, New-York; Oscar Gagnon, Charlevoix; J. E. Lévesque, St-Paul; Émile, Eugène Durocher, Pointe aux Trembles; Avila Bernard, Boisé; Adol. Desrochers, Pointe aux Trembles; Geo. Roy, Pointe aux Trembles; M. C. Wagner, Ste-Anne; M. Perrault, do; G. Leclercq, do; Thos. Charland, Québec; Jean Armand, Deschambault; Émile Lalonde, St-Hubert; W. Hickey, Charlevoix; J. P. Dumais, do; James Finlay, St-Jovite; St-Anne; J. A. Choisy, M.P.P., St-Hubert.

Hôtel St James — A. A. Proulx, St-Albans; J. O. Camirant, Sherbrooke; A. E. Beauchamp, St-Jovite; H. N. Bertrand, St-Hyacinthe; M. A. Monseau, Van-dreuil; O. H. Ouellette, Sault Ste-Marie; Ph. Dumontier, Belleville; Ont., J. A. Langlois, St-Jean; Q., J. A. Latour, St-Jean; Q., D. Stewart et dame, New York; W. E. Glover, Toronto; E. Durach et dame, Chicago.

—Au Rideau: Chas. Savard, Québec; Napoléon Savard, do; James Clarke, Toronto; W. Boyd, do; Ernest Dussault, St-Narcisse; Martin Malouin, Québec; E. H. Lathière, Deschambault; J. A. Lemieux, do; J. J. Chabillon; J. A. Anquetil, Louisbourg; Louis Forgue, Ste-Jean; Ad. Charland, Joliette; E. Lecomte, Nicolet; Alfred Simard, Québec; J. A. Demers, do.

Merveilleuse Découverte! Combien de femmes, de jeunes filles ont perdu la santé à la suite de cette terrible maladie: le "Beau Mal" qui fait tant de ravages, surtout le plus grand n'existe peut-être pas de maladie. Si votre corps est si répandu et dont les médecins se soient tant occupés depuis de nombreuses années. Mais, malgré les recherches patientes et les travaux remarquables auxquels se sont livrés, sur cette affection, les hommes de l'art, pas un, si ce n'est le Dr J. Lathière, n'a pu en trouver le spécifique par excellence. Et aujourd'hui, grâce au "Régulateur de la Santé de la Femme" et aux "Painettes Plantes", ce grand mal affreux et toutes les affections qui en découlent sont radicalement guéries. Ces remèdes souverains contre le "Beau Mal" sont en vente dans toutes les pharmacies à un prix de \$1.00 le "Régulateur" et 25 cts le "Painettes Plantes". Si votre pharmacien n'en a pas stock, écrivez immédiatement au Dr J. Lathière, Manville, R. I., pour avoir sa liste de questions secrètes. D. P.

LES COLPORTEURS

Certains d'entre eux n'ont pas de licence

La police les surveille de près

Depuis un certain temps, plusieurs plaintes ont été faites à la police, par les marchands de fruits contre ces marchands ambulants de fruits et de bonbons qui se tiennent au coin des rues et qui assignent les passants de leurs sollicitations à acheter de leurs friandises.

Ces gens de commerce est devenu une nuisance publique, spécialement dans le centre de la ville, et particulièrement au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine, un des endroits les plus fréquentés de la ville, où le public trouve tout et rien.

Or, hier soir, la police a arrêté un de ces individus et averti les autres de déguerpir au plus vite. Les autres ambulants ont été très étonnés de voir établir leurs quartiers d'opération dans un lieu où ils ne sont pas permis.

À propos de cette arrestation, les plaintes faites par les marchands de fruits payant des taxes sont de plus en plus nombreuses. Ces espèces de colporteurs nuisent pour eux et il n'est que juste que s'ils font concurrence aux marchands de fruits, ils soient au moins munis d'une licence.

LE CLUB ST-JEAN-BAPTISTE Continuation de l'enquête. Témoignages des détectives

L'enquête dans l'affaire du club St-Jean-Baptiste s'est continuée hier après-midi, en cour de police.

M. J. Duvigneau a été le premier témoin examiné. Il a déclaré que la situation en aucune manière, et le même histoire racontée par les témoins précédents a été répétée.

Le détective Campan et M. Collins, secrétaire du bureau des détectives, ont été tranquillement interrogés. M. Campan corrobore en entier le premier témoignage qu'il a déjà donné. Il parla en sa possession les cartes saisis dans les salles du club St-Jean-Baptiste, et il déclara que quelques-unes des cartes étaient marquées de points noirs, ce qui fut constaté en présence du chef Carpentier.

M. Collins a dit que les cartes furent examinées en sa présence et que lui aussi constata qu'elles étaient marquées de la manière déjà mentionnée. Il est de ceux qui ont pénétré dans les salles du club et remarqué des tables, des jets et plusieurs personnes assises autour de ces tables et paraissant se joindre aux cartes.

L'enquête se continuera aujourd'hui après-midi, à deux heures.

LA MORT DE M. ARSENE RIOPELLE Enquête du coroner

Le coroner McMahon a tenu une enquête hier sur le cadavre du constable Arsène Riopelle, trouvé hier matin dans le canal.

Après le témoignage de Mme Riopelle, son mari, témoin parti de chez lui de bonne heure hier matin, pour aller faire une marche; il ne pouvait dormir et se sentait indisposé depuis quatre ou cinq jours. Avant de partir, il n'a rien dit qui ait pu faire soupçonner qu'il avait la moindre intention de s'ôter la vie.

La version la plus plausible, c'est qu'en partant de chez lui, il a dû s'asseoir sur le canal, et qu'en passant il a été étourdi par un des poteaux d'un de ces étourdissements en traversant la passerelle qui se trouve aux portes de chaque éclusé.

L'autopsie n'a révélé aucune marque de violence, ni aucune trace de maladie organique.

Les jurés, après avoir délibéré pendant quelque temps, ont rendu un verdict de mort accidentelle.

PERSONNEL —Hôtel Jacques-Cartier: J. A. Toupin, Québec; Révérend, Beaudin, Williamson, Massé, Jack Bertrand, New-York; Oscar Gagnon, Charlevoix; J. E. Lévesque, St-Paul; Émile, Eugène Durocher, Pointe aux Trembles; Avila Bernard, Boisé; Adol. Desrochers, Pointe aux Trembles; Geo. Roy, Pointe aux Trembles; M. C. Wagner, Ste-Anne; M. Perrault, do; G. Leclercq, do; Thos. Charland, Québec; Jean Armand, Deschambault; Émile Lalonde, St-Hubert; W. Hickey, Charlevoix; J. P. Dumais, do; James Finlay, St-Jovite; St-Anne; J. A. Choisy, M.P.P., St-Hubert.

Hôtel St James — A. A. Proulx, St-Albans; J. O. Camirant, Sherbrooke; A. E. Beauchamp, St-Jovite; H. N. Bertrand, St-Hyacinthe; M. A. Monseau, Van-dreuil; O. H. Ouellette, Sault Ste-Marie; Ph. Dumontier, Belleville; Ont., J. A. Langlois, St-Jean; Q., J. A. Latour, St-Jean; Q., D. Stewart et dame, New York; W. E. Glover, Toronto; E. Durach et dame, Chicago.

—Au Rideau: Chas. Savard, Québec; Napoléon Savard, do; James Clarke, Toronto; W. Boyd, do; Ernest Dussault, St-Narcisse; Martin Malouin, Québec; E. H. Lathière, Deschambault; J. A. Lemieux, do; J. J. Chabillon; J. A. Anquetil, Louisbourg; Louis Forgue, Ste-Jean; Ad. Charland, Joliette; E. Lecomte, Nicolet; Alfred Simard, Québec; J. A. Demers, do.

Merveilleuse Découverte! Combien de femmes, de jeunes filles ont perdu la santé à la suite de cette terrible maladie: le "Beau Mal" qui fait tant de ravages, surtout le plus grand n'existe peut-être pas de maladie. Si votre corps est si répandu et dont les médecins se soient tant occupés depuis de nombreuses années. Mais, malgré les recherches patientes et les travaux remarquables auxquels se sont livrés, sur cette affection, les hommes de l'art, pas un, si ce n'est le Dr J. Lathière, n'a pu en trouver le spécifique par excellence. Et aujourd'hui, grâce au "Régulateur de la Santé de la Femme" et aux "Painettes Plantes", ce grand mal affreux et toutes les affections qui en découlent sont radicalement guéries. Ces remèdes souverains contre le "Beau Mal" sont en vente dans toutes les pharmacies à un prix de \$1.00 le "Régulateur" et 25 cts le "Painettes Plantes". Si votre pharmacien n'en a pas stock, écrivez immédiatement au Dr J. Lathière, Manville, R. I., pour avoir sa liste de questions secrètes. D. P.

BEL ENTHOUSIASME

Que soulève le projet d'opéra français à Montréal

LISTE DES ABONNES

L'abonnement à la saison d'opéra français, pour l'automne prochain continue à prendre des proportions satisfaisantes. Nous donnons avec plaisir les noms des premiers souscripteurs qui ont donné l'élan au mouvement qui aura comme résultat l'implantation d'un grand opéra français au Canada.

MM. R. Prévoine, maire de Montréal; J. E. Vanier, H. Pélissier, J. C. Gill, A. J. Denis, L. Z. Leboeuf, H. C. St-Pierre, R. Turville, A. E. Mallette, Henri Lamoignon, Alf. Pelletier, O. Faucher, A. Trottier, Jr., J. S. Michaud, Dr La Loche, Dr J. H. Roy, Victor Rouleau, J. B. Lapointe, M. A. Hughes, J. F. Choquette, Armand Desjardins, J. A. C. Madore, René Gray, M. A. Thibault, E. Lejeune et Cie, J. W. Foucher, Arthur Lavoie, D. O. Morin, L. H. Goulet, W. Garand, Thos. Sauvageau, J. A. Brisson, M. Pagnone, Albert P. Dorais, C. L. de Roodie, René Mopert, L. Munier, E. L. Ethier, M. Brabant, J. E. Desnoyers, Jules Ed. Leclair, J. S. Lamarche, J. Fontaine, Rodolphe Monty, D. J. Lesudre, Paul Guibault, C. A. Chouillon, John J. Barry, E. Vissière, Jos. Contant, G. Desjardins, H. H. Roy, Rivet et Mousset, A. Robillard, Thos. Lanctôt, E. Taillefer, Julien de Nondville, F. A. Craig, juge N. Lafontaine, O. A. Archambault, Aimé Gauthier, F. D. Roy, J. T. Cardinal, Bernard et Brodeur, L. A. Cusson, F. J. Basillon, A. B. Archambault, Jos. A. Lamarche, Nap. Garneau, A. V. Beauchemin, W. J. Willson, Nap. Loizeau, H. Bonhomme, H. Herlihy, Eug. Gagnon, J. Gagnon, G. Mallette, Sarah Primrose, Charles Zangue, Henry M. Duhamel, Jos. Dubé, H. O. Demolue, A. Poirson, A. Déary, O. Gaudet, G. Drouin, M. le notaire François St-Louis, L. A. B. Ladouche, H. Brassard, G. Hamel, M. Bertrand, Alban Gauthier, A. Bonais, C. Théoret, R. Guibault, Dr Ethier, Dr Guibault, L. Larose, A. Pinetoux, S. Laclaire, R. Guibault, E. Lebel.

Toutes les listes n'étant pas encore reçues, nous publierons les noms d'autres souscripteurs par l'assemblée qui aura lieu le dimanche 21, à 8 heures le soir, au Monument National.

La direction prie tous les membres du comité et les porteurs de listes d'activer leur travail, afin de faire un recensement complet possible avant le 22 mai, époque à laquelle on fera connaître, à Paris, par câble, le résultat de l'abonnement. Après cela on prendra une décision définitive sur le travail qui reste à faire pour assurer le succès de la saison d'opéra.

PORT DE MONTREAL Mardi soir.

ARRIVAGES —Dromaire, Wm Johnston et Cie, Fran. capitaine J. Hammett, International Coal Co. de Piton, charbon, M. J. Gagnon, capit. J. Reid, Kingman et Cie, de Sydney, charbon, Assyrian, F. Leyland et Cie.

DEPARTS —Rosario, capt. J. Moor, Allan et Cie, pour Londres, cargaison générale, Georgian, capt. R. Parker, F. Leyland et Cie, pour Liverpool, avec cargaison générale, Lake Superior, capt. W. Taylor, E. D. Dempsey et Cie, pour Liverpool, avec cargaison générale, Tritonia, capt. W. Rallo, R. Reford et Cie, pour Glasgow, avec cargaison générale, Cervona, capt. C. Stone, R. Reford et Cie, pour Londres, avec cargaison générale, Winstan, Grundman, Hart Tuckwell et Cie, St. Martook, Wm Lindsay, R. Reford et Cie, Schlemmer, capt. R. White, W. J. Leighton et Cie, Kastalia, W. Webb, R. Reford et Cie, Gustave Helme, J. Ritchie, McLean, Kennedy et Cie, Mayflower, G. Deuton, Furness, Wally et Cie, Bonavista, Kingman et Cie, Virginita, Prévost, F. Leyland et Cie, Netherholme, Wilson, McLean, Kennedy et Cie, Malin Head, McKee, McLeod, Kennedy et Cie, Oceana, Turner, McLean, Kennedy et Cie, Vancouver, J. Jones, D. Torrance et Cie, Tor Head, T. McClarnon, McLeod, Kennedy et Cie, Bellona, R. Reford et Cie, Lougbridge, Holme, J. Mullean, McLeod, Kennedy et Cie, Dromaire, Wm Johnston et Cie, Assyrian, F. Leyland et Cie.

CHŒUR NOTRE-DAME A l'issue de la grande messe, dimanche dernier, le chœur s'est réuni pour voter des condoléances, à l'occasion de la mort de Mlle Fortin, sœur de M. J. Fortin, membre de ce chœur.

Magnifique Exposition Une magnifique et intéressante exposition a lieu maintenant au No 20 de la rue Université, où MM. Castle & Co ont disposé de plusieurs salles à l'usage de membres et d'ornements. On y voit, entre autres choses, un futur Turc, dans le genre d'un vrai futur de Constantinople, un salon Louis XV et une Vieille Salle à diner anglaise.

Le Fumoir est particulièrement attirant pour les amateurs, regorgeant de plus luxueux meubles d'art, de tapisseries superbes, riches spécimens de vases de cuivre de Moradabad et de Bronzes, carpes soyeuses et superbes porcelaines, tout d'ailleurs décliné par les rayons adhésifs d'antiques lampes Mantres, tandis que le salon et la Salle à Diner ont des charmes spéciaux pour les dames.

Tous ceux qui tiennent maison trouveront non seulement intéressant, mais instructif de venir chez MM. Castle & Co, durant le mois de mai.

IL RECOUVRE SA LIBERTE Curacas, Venezuela, 16 — Le général Hernandez, le chef de la révolution de 1898 au Venezuela, qui avait été fait prisonnier, près de Yumaco, le 12 juin dernier, vient d'être remis en liberté.

COMMISSION DU HAVRE

Un remorqueur qui n'est pas livré à temps

Les contrats pour la fourniture de la planche et du madrier

À l'assemblée de la Commission du Havre, hier après-midi, le président, M. Robert Mackey, a annoncé que les contrats pour les madriers et les planches avaient été donnés comme suit: The W. H. Kelly Lumber Company, \$1,800; H. Dupré, \$8,214.70; Robert Acker, \$8,750; The Shearer and Brown Company, \$2,728.

À l'exception de M. Robert Acker, qui n'a pas encore répondu, tous les contrats sont acceptés par les compagnies mentionnées plus haut.

L'ingénieur en chef du Havre, M. John Kennedy, en référence avec rapport qu'il a fait il y a quelques jours, le complète en disant que la Cie du téléphone Bell avait placé des poteaux et des fils sur le terrain de la Commission et que ces fils étaient pour l'usage des différents bureaux sur les quais, mais qui pour sauvegarder ses droits, la Commission devait prendre certaine mesure définitive à cet égard.

Le président dit qu'il était l'intention de la compagnie d'enlever les poteaux et les fils à la fin de la saison, comme auparavant; ils ont été placés dans les poteaux de la fin de la saison, comme auparavant; ils ont été placés dans les poteaux et des fils sur le terrain de la Commission et que ces fils étaient pour l'usage des différents bureaux sur les quais, mais qui pour sauvegarder ses droits, la Commission devait prendre certaine mesure définitive à cet égard.

Le secrétaire a annoncé que, suivant l'avis de la commission, The W. H. Kelly Lumber Co. et M. H. Dupré avaient été avisés, par lettre enregistrée, que n'ayant pas livré la planche et le madrier suivant le contrat, la commission, se faisant sur une des clauses de son contrat, allait se procurer ailleurs la planche et le madrier dont elle avait besoin, les deux contracteurs étant tout responsables de la différence de prix qui y en a.

Il a été décidé qu'il y avait la commission que le nouveau remorqueur construit par MM. Carrier, Laine et Cie, qui aurait dû être livré le jour courant, était à peine à moitié terminé. D'après le contrat intervenu, MM. Carrier, Laine et Cie ont à payer \$20 pour chaque jour de retard.

Le président et l'ingénieur consultèrent les avocats de la commission sur ce qu'il y a à faire à ce propos.

Il a été décidé qu'il y avait les barges qui transportent du sable seraient les frais de port sur le tonnage transporté et non comme précédemment sur le tonnage enregistré.

Les pilotes du tour de rôle ont écrit à la commission demandant que les navires de guerre soient pilotés par des hommes du tour de rôle. Cette lettre a été laissée sur la table pour jusqu'à présent que la commission se soit certaine que des navires de guerre viendraient à Montréal cet été.

M. John McFarlane a écrit à la commission demandant du secours pour Mme Gillet, qui avait perdu son mari et six enfants et dont le mari travaillait autrefois pour la commission. Au moment de sa mort, il était à l'emploi de la Canada Paper Co. à Windsor Mills. La commission, après discussion, a décidé qu'elle ne pouvait rien faire pour Mme Gillet.

M. John McFarlane a écrit à la commission demandant du secours pour Mme Gillet, qui avait perdu son mari et six enfants et dont le mari travaillait autrefois pour la commission. Au moment de sa mort, il était à l'emploi de la Canada Paper Co. à Windsor Mills. La commission, après discussion, a décidé qu'elle ne pouvait rien faire pour Mme Gillet.